

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 1<sup>ère</sup> DIVISION**  
**16<sup>ème</sup> Rallye Epernay Vins de Champagne**  
**RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE**  
**23, 24 et 25 MARS 2012**

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement	Lundi 20 Février 2012 sur le site WEB : <a href="http://asac-champagne.fr">asac-champagne.fr</a> ou <a href="http://asac-champagne.com">asac-champagne.com</a> <a href="http://sport-auto-champagne-ardenne.com">sport-auto-champagne-ardenne.com</a>
Ouverture des engagements	Lundi 20 février 2012
Clôture des engagements	Lundi 12 Mars 2012
Publication de la liste des engagés	Mardi 20 Mars 2012 sur le site WEB : <a href="http://asac-champagne.fr">asac-champagne.fr</a> et <a href="http://sport-auto-champagne-ardenne.com">sport-auto-champagne-ardenne.com</a>
Parution du Road-Book	Samedi 17 Mars 2012 08h00
Distribution du Road-Book	<u>Samedi 17 Mars 2012</u> 08H30 - 16H30 <u>Dimanche 18 Mars 2012</u> 08H30 - 12H00 <u>Jeudi 22 et Vendredi 23 Mars 2012</u> 08H30 - 16H00 Concession RENAULT AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.
Date et heures des reconnaissances	Pour les E.S 2-3-6-7 et 8 : Dans le respect du Code de la Route, à partir du Samedi 17 Mars 09H00, elles sont limitées Samedi 17 et Jeudi 22 mars de 09H00 à 21H00 et Dimanche 18 et Vendredi 23 de 08H30 à 16H00 <b>Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles sont limitées aux Samedi 17 et Jeudi 22 mars de 10H00 à 11H30 et 15H00 à 19H00. et Vendredi 23 mars de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h00.</b>
Vérifications administratives	<u>VENDREDI 23 MARS 2012</u> de 16H00 à 18H30 <u>SAMEDI 24 MARS 2012</u> de 08H00 à 11H00 Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY- PIERRY Tél. 03.26.56.95.00
Vérifications techniques	<u>VENDREDI 23 MARS 2012</u> de 16h30 à 19H00 <u>SAMEDI 24 MARS 2012</u> de 08H30 à 11H30 Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY - PIERRY Tél. 03.26.56.95.00
<u>SAMEDI 24 MARS 2012</u>	
Mise en Parc Fermé	11H00 à 13H00 - Esplanade Charles De Gaulle
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	11H00 au PC du Rallye - Maison des Associations EPERNAY - 8, rue Maurice Cerveaux
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	13H00 - Tableau d’Affichage Officiel : Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape - CH Podium (VHC/CLASSIC)	15H00 - Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape - CH Podium (VHC/CLASSIC)	21H19 - Esplanade Charles de Gaulle
Publication des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> étape	30 mn après l’arrivée du dernier concurrent Tableau d’Affichage Officiel : Esplanade Charles De Gaulle
<u>DIMANCHE 25 MARS 2012</u>	
Publication des heures et l’ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	06H45 - Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape - CH Podium (VHC/CLASSIC)	07H45 - Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape et fin du Rallye - CH Podium à partir	16H14 - Esplanade Charles de Gaulle
Vérifications finales	Concession RENAULT - AUTOMOTOR 100 av. A. A. Thévenet - MAGENTA-EPERNAY
Publication des résultats	30 min. après l’arrivée du dernier concurrent Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
Remise des Prix	A l’arrivée des équipages, sur le Podium de l’Esplanade Charles de Gaulle.

## REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2012

### Article 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les vendredi 23 samedi 24 et dimanche 25 Mars 2012, en qualité d'organisateur administratif le

# 16ème RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE

Avec le concours :

- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, AY, MUTIGNY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY – REUIL ; VENTEUIL et PAYS DE CHAMPAGNE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation n°44 en date du **17 Février 2012**

#### Comité d'Organisation

Président : Frédéric DUHAL

Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

#### Organisation du Rallye et secrétariat

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

ZA commercial de DIZY 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax.03.26.55.02.17

e - mail : [contact@asac-champagne.fr](mailto:contact@asac-champagne.fr) site web : [www.asac-champagne.com](http://www.asac-champagne.com)

#### Permanence du rallye

Jusqu'au vendredi 23 Mars 2012 : ZA commercial 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax. 03.26.55.02.17

Du samedi 24 au dimanche 25 Mars 2012 : PC COURSE Maison des Associations – 8 rue Maurice Cerveaux - EPERNAY

#### Tableau officiel d'affichage

Jusqu'au vendredi 23 Mars 2012 – 18H00 : ZA commercial de DIZY 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Du samedi 24 au dimanche 25 Mars 2012 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY

#### Accueil officiels :

Le MILLESIMUM

1 rue Jean BAGNOST

51530 EPERNAY PIERRY Tél. 03.26.56.95.00

#### Accueil des commissaires :

Au départ des spéciales, par les responsables et les directeurs de courses. ES

**Organisateur Administratif** : Association Sportive de l'Automobile Club de Champagne, président Frédéric DUHAL.

**Organisateur Technique** : Comité d'Organisation du Rallye Epernay Vins de Champagne de l'Association Sportive de l'Automobile Club de Champagne, président Frédéric DUHAL

### 1.1. OFFICIELS

#### Observateur FFSA :

Monsieur .....

#### Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Jean Paul MAILLARD	lic : 73 /0112
Membres :	Jacky CLEMENT	lic : 1180/0312
	Jean Marc ROGER	lic : 3257 /0114
Secrétaire :	Yannicke MAILLARD	

#### Direction de Course :

Directeur de Course :	Michel LAROULANDIE	lic : 8495 /1714
Directeur Adjoint :	Jean-Charles BIDAL	lic : 1625 /0305
Adjoints aux ES :	Thierry COURANT	lic : 16140 /0409
	Bernard COUSIN	lic : 6379 / 0318
	Patrick PERRIN	lic : 6678 /0112

#### Chargés des relations avec les concurrents

Responsable	Aurélien FERNANDES	lic : 6343 /0102
Adjoints	Anita MISSWALD	lic : 5653 /0108
	Martine PICHELIN;	lic : 18416 /0111

<b>Vérifications administratives :</b>	Georges LEMMENS	lic : 46609 / 1411
Parc de Regroupement :	Michel TESNIERE,	lic : 125487 /1317
	Guy LERBU	lic : 179771 /0106
<b>Parc assistance:</b>	Ernest WANTZ	lic: 1599 /0312
	Yvette WANTZ (CRAC)	lic: 1598 /0312
<b>Délégués Epreuves spéciales:</b>	Thomas LEMIRE (ES 1 /7/10/13),	lic : 35253 /0111
	Annick NARGUET (ES 2/4/8/11/14),	lic : 1585 / 0101
	Patrick JOVÉ (ES 3/5/6/9/12)	lic: 128187 /0203
Adjoints Directeurs ES :	Julien GRESSIER(ES 1 /7/10/13)	lic : 161143 /0112
	Mathieu LANGLET(ES2/4/8/11/14)	lic: 122227 /0102
	Thierry FERAL,(3/5/6/9/12)	lic : 179346 /0203
Délégués Inter ES Dimanche :	Michel POTHEAU (6 /9/12)	lic : 115790 / 0419
	Marie - Joelle POTHEAU (6/9/12)	lic : 115791 /0419
Véhicule Tricolore :	Philippe AGOSTINI	lic : 1270 /0102
	François LANGLET	lic : 1559 /0102
Véhicule damier :	Georges LEMMENS	lic : 46609 /1411
	Jean Christophe PERRIER	lic : 4884 / 1411
	Geneviève LEMMENS	lic : 139617 /0203
Médecin chef	Alain CUSIMANO	lic : 22746 /0203
Médecin Adjoint sur ES :	Mickaël LECLERCQ (1), Jean-Paul DIDELOT (2), Pierre-Joseph RAYNAUD (3).	
Responsable du parcours :	Marc CHARBONNEAU	lic : 47435 / 0203
Chronométrage :	ES 1 ;7 ; 10 ;13 Fabrice CARBONNIER ; Tiphane GOURDAIN ; Hélène BEE J.LUC TENTILLIER ES 2 ;4 ;8 ;11 ;14 Sandrine LANGONI ;Vincent GRAVETEAUX Françoise et Gérard tant, ES 3 ;5 ;6 ;9 ;12 Virginie LECAT, Odile et Gérard PEUREUX	
Logistique N° 1	Mickaël LACHERE	lic : 58237 /0112
	Jean MISSWALD	lic : 2212 /0108
Logistique N° 2	Alain BARRE	lic : 3120 /0516
	Ghyslaine SIMON	lic : 209778 /0516
Véhicule Vidéo	Jean-Michel FOULON,	lic : 35885 /0106
	Patricia MEESEMAECKER	lic : 183119 /0106
Véhicule INFO-1	Fabrice OUDART	lic : 8912 /0203
	Alain NICOLE	lic : 5007 / 0112
Commissaires Technique :		
<u>Responsable :</u>	Christian BONIN	lic : 1188 /0318
<u>Membres :</u>	Jean-Michel DESSE	lic : 5338 /0112
	Jeremy DESSE	lic : 48234 /0202
	Regis THILMANY	lic : 110645 /0111
	Bruno DIVERT	lic : 40573 /0412
	Claude CUENOT	lic : 4454 / 0405
	Yves VANACKERE	lic : 16711 /0112
	Patrick MAIRET	lic : 16458 /0413
Juges de fait :	Anne-Catherine VIEHE	lic : 11415 /0106
	Yves BLANPAIN	lic : 197446 /0106
	Christian MARTIN	lic :35423 /0207
	Marie jo MARTIN DECAMP	lic :493 23 /0207

**Et tous les officiels du Rallye, à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs**

Responsable des Commissaires :	Pascal POINSENET	lic : 8910 /0203
Relations Presse : Responsable :	Frédéric DART	lic : 120224 /0299
	Franck DESHAYES	lic : 36451 /0203
Classements et Informatique	BRENNUS INFORMATIQUE (David et Michèle GUIBLAIN)	

## 1.2. ELIGIBILITE

- Le 16<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes 1<sup>ère</sup> Division, Coef : 5
  - Le TROPHEE PIRELLI
  - Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne

## 1.3. VERIFICATIONS

**Conforme au règlement standard FFSA.**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications qui auront lieu le Vendredi 23 Mars 2012 de 16H00 à 19H00 et le Samedi 24 Mars 2012 de 8H00 à 11H30 au

**Le MILLESIUM  
1 rue Jean BAGNOST  
51530 EPERNAY PIERRY Tél. 03.26.56.95.00**

### 1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 25 Mars 2012, à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme du rallye.

Tarif horaire de la main d'œuvre : **45.00 € TTC.**

## Article 2 – ASSURANCES

**Conforme au règlement standard FFSA.**

## Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 16<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée **du chèque du montant des droits d'engagement** à l'adresse suivante ;

**ASACC  
9 chemin des Bas Jardins  
ZAC des Bas Jardins  
51530 DIZY  
Tél : 03.26.55.01.67. port 06.15.35..25.52  
Fax : 03.26.55.02.17.  
Mail : varlet.auto@orange.fr**

**Avant le LUNDI 12 Mars 2012 (date de la poste faisant foi).**

**3.1.10.** L'ensemble des 4 Rallyes (VHC, VHRS, CLASSIC et MODERNES) est limité à **180** équipages.

#### 3.1.11. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **630 Euros**. Une réduction de 50 Euros sera accordée aux équipages dont les 2 membres sont licenciés auprès de l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE et au CITROEN RACING TROPHY.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1260 Euros**.

#### 3.1.12. Pièces à joindre à la demande d'engagement

La demande d'engagement doit être accompagnée de :

- la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture,
- la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'A.S.A.C.C.

\* **Remboursement des droits d'engagement** : Les droits d'engagement seront entièrement remboursés, aux cas où le rallye n'aurait pas lieu, avec une retenue de **30%** pour les forfaits déclarés par mails, fax ou courriers à l'ASACC reçues 8 jours francs et plus avant le rallye, et **50%** pour les forfaits reçus entre le 8<sup>ème</sup> jour et jusqu'aux débuts des vérifications. Toute déclaration de forfait sera soumise à enquête de non inscription sur un autre rallye, le comité d'organisation se réservant la décision d'une demande de sanction

**3.2.6.** Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

**3.2.9.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

### 3.3. ORDRE DES DEPARTS

**Conforme au règlement standard FFSA.**

La 1<sup>ère</sup> voiture partira 15 minutes après le dernier concurrent des rallyes VHC/CLASSIC lors des 2 étapes  
L'ordre des Départs de la 2<sup>ème</sup> étape s'établira selon le classement provisoire de la 1<sup>ère</sup> étape.

**3.3.5. – 3.3.6. -3.3.7. – 3.3.8 - 3.3.9** Les noms du pilote du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum de 10 cm), sous peine d'une pénalisation de 80 Euros (30Euros en régional). **Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme figurera à côté du nom dudit licencié.** Conforme au règlement standard FFSA.

## **Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**4.1. - 4.1.1. - 4.2. - 4.2.2. - 4.2.3.** Conforme au règlement standard FFSA.

**4.3. ASSISTANCE** Conforme au règlement standard FFSA.

**4.3.1.2.**

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits, sauf dans l'espace clairement identifié dans le road book .

**4.3.2.3. Conforme au règlement standard FFSA.**

Pendant toute la durée du rallye, un juge de fait se tiendra dans le parc d'assistance pour constater toutes les infractions à cet article, notamment en ce qui concerne la présence d'un extincteur, la mise en place de la bâche de protection sous la voiture et l'enlèvement des déchets en fin de Rallye.

En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

**4.3.3. - 4.3.5. - 4.4. - 4.5. - 4.6.** Conforme au règlement standard FFSA.

## **Article 5 – PUBLICITE**

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au **16<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

### **\*Séance d'essai :**

*A l'intention des concurrents engagés dans le Rallye, les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le vendredi 23 mars 2012, uniquement aux concurrents engagés sur le rallye. Le parcours de 2,300 kms (environ) est le reflet parfait des spéciales du WE.*

*Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur, « la présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ». Frais de participation 90 € par voiture.*

**Horaires :** De 13h30 à 16h30, l'emplacement sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Le **16<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** comporte un parcours de 346,301 kms avec 14 Epreuves Spéciales (6 différentes), d'une longueur totale de 147,450kms, Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

<b>1<sup>ère</sup> ETAPE</b>	<b>2<sup>ème</sup> ETAPE</b>
<b>EPERNAY – EPERNAY</b> <b>108,261 kms</b>	<b>EPERNAY – EPERNAY</b> <b>131, 000 kms</b>
<b>5 Epreuves Spéciales – soit 40,410 kms</b>	<b>9 Epreuves Spéciales – soit 107,040 kms )</b>
ES 1 Epernay-Mardeuil <b>2,890kms</b>	ES 6-9 et 12- Leuvrigny Le chêne la Reine Mesnil le Hutier
ES 2 et 4 Ay-Mutigny <b>3,960kms</b>	- Festigny - Nesles le Repons – Troissy Bouquigny <b>19,950 kms</b>
ES 3 et 5 Chouilly-Cuis-Cramant-Avize <b>14,800 kms</b>	ES 7-10 et 13- Reuil- Tincourt – Venteuil <b>6,750 kms</b>
	ES 8-11 et 14 Fleury –Cormoyeux <b>8,980 kms</b>

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000<sup>ème</sup> sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance.

Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, dans le hall **Concession RENAULT-AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.** Conformément au programme.

Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

## **6.2 RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA, dans le stricte respect du Code de la Route elles seront seulement autorisées à partir du Samedi 17 Mars 2012 à 09H00 et sont limitées :

Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles seront limitées **aux Samedi 17 et Jeudi 22 mars 2012, de 10H00 à 11H30 et de 15H00 à 19H00 et Vendredi 23 mars de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h00. Attention aux contrôles de passage.**

Pour les ES 2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14, dans le respect du Code de la Route, elles seront limitées **aux Samedi 17 mars et Jeudi 22 mars 2012 de 09H00 à 21H00, et les Dimanche 18 mars et Vendredi 23 mars 2012 de 08H30 à 16H00.**

**6.2.6. EQUIPAGES.** Chacun des membres des équipages devra fournir l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

**L'étiquette d'identification doit impérativement être visible dans le coin supérieur (coté passager).**

Un contrôle de la conformité technique de ce véhicule pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

## **Les reconnaissances sont limitées à TROIS passages par Epreuve Spéciale.**

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.

A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1), les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire dûment complétée (au stylo et **non au crayon de papier**), sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du **16ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

### **6.2.7. PENALITES**

#### **Conforme au règlement standard FFSA.**

La présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Epreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance, sauf autorisation spéciale de l'organisateur.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, **les trois pénalités sont cumulées**.

Autres infractions :

1<sup>ère</sup> infraction selon la gravité : 1' ou 3', ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement, 2<sup>ème</sup> infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement, **les trois pénalités sont cumulées**.

### **Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.**

### **6.3. CARNET DE CONTROLE. Conforme au règlement standard FFSA.**

### **6.4. CIRCULATION. Conforme au règlement standard FFSA.**

## **Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE**

**Conforme au règlement standard FFSA.** Avant le départ, les voitures devront être amenées dans le parc fermé de départ, Esplanade Charles De Gaulle, le SAMEDI 24 Mars 2012, au plus tard à 13H00.

### **7.1. DEPART**

**7.1.1.** Au départ de chaque section, l'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ, il devra ensuite se présenter dans sa voiture de compétition sur le podium et se mettre à la disposition du speaker.

### **7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**Conforme au règlement standard FFSA.**

### **7.5.17. ABANDONS**

**7.5.17.1.** Sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

## **Article 9 – CLASSEMENTS**

**Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la COUPE DE FRANCE DES RALLYES.** Le classement partiel provisoire, établi à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape, sera affiché Samedi 24 Mars 2012, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au Tableau Officiel d'Affichage, ESPLANADE CHARLES DE GAULLE, Il servira à établir l'ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> étape.

## **Article 10 – PRIX – COUPES**

### **10.1 REMISE DES PRIX**

a) Prix en espèces (prix cumulables)

SCRATCH	AU 1er	AU 2 <sup>ème</sup>	AU 3 <sup>ème</sup>	AU 4 <sup>ème</sup>	AU 5 <sup>ème</sup>	TOTAL
	750 Euros	600 Euros	300 Euros	150 Euros		1 800 Euros
<b>GROUPE A.N.R. F2000-GT SERIE</b>						
<b>CLASSES A.N.R F2000-GT SERIE Nbre Partants</b>	Montant du chèque d'engagement, si 4 partants, si moins de 4 partants, réduction de 50 % dudit montant	250 Euros  6 à 10	120 Euros  10 à 13	60 Euros  14 à 16		22 330 Euros
<b>CLASSEMENT FEMININ</b> (Equipage exclusivement féminin)	600 Euros si 4 partantes  300 Euros si moins de 3partantes	300 Euros si 4 partantes				870 Euros
<b>TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES EN ESPECES</b>						<b>27 615 Euros</b>

b) Coupes

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers équipages au classement Scratch.
- les premiers équipages de chaque groupe et de chaque classe.

c) **Récompense aux commissaires de Route (par tirage au sort)**

**- 1 commissaire dans chacune des ES du dimanche sera récompensé**

La remise des Prix se déroulera :

**Dimanche 25 mars 2012 à l'arrivée des concurrents**

**SUR LE PODIUM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE - EPERNAY**

N°



**16<sup>ème</sup> Rallye Epernay Vins de Champagne**  
**23, 24 & 25 Mars 2012**  
**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT / ENTRY FORM**  
**Penser impérativement à nous joindre votre formulaire**  
**d'emplacement assistance**

Engagement pour / Entry for

16<sup>ème</sup> rallye National   
 5<sup>ème</sup> Rallye VHC   
 2<sup>ème</sup> Rallye Classic

	Concurrent / Entrant	Pilote / Driver	Copilote / Codriver	Véhicule / Car
Nom / Name				Marque / Make
Prénom / Chr. Name				Type / Model
Nationalité / Nationality				Cylindrée / C.C
Adresse / Adress				Année de construction
Code postal				Immatriculation N° / Reg N°
Ville				
Portable – GSM				Homologation N° / Date
E-mail				Passeport Technique N°
N° Licence				Fiche PTH N° (VHC-Histo)
Code et nom ASA Motor Club				Couleur / Color
Permis de conduire n° Driving Licence n°				<b>GRUPE</b> <input type="text"/> <b>CLASSE</b> <input type="text"/> Catégorie VHC
Délivrée par / Issued by				TYPE WRC <input type="checkbox"/> Kit Car <input type="checkbox"/> S2000 <input type="checkbox"/> S1600 <input type="checkbox"/> 4X4 <input type="checkbox"/> Pilote Prioritaire: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de délivrance				Personne mandatée pour représenter le concurrent : .....
Date	/2012	/2012	/2012	Chèque des prix libellé au nom de : .....
Signature				Pour que ce formulaire d'engagement soit valable, il doit être accompagné des droits d'engagement appropriés. For this entry form to be valid it must be accompanied by the appropriate entry fees.

## RESERVE A L'ORGANISATION - OFFICIAL USE ONLY

N° Ordre	Reçu le	Gr/Cl.	Règlement	Road book	Verifications

• Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues sur ce formulaire d'engagement sont correctes. Je m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels.  
 • By my signature i declare that all the information contained in the entry form is correct. I agree to respect the regulation forbidding doping and accept possible controls.

Envoyer ce document dûment rempli à / Fill in and send back to :

ASA Champagne ZA Commerciale de Dizy 9 Chemin des Bas Jardins 51530 Dizy (France) Avant le / Prior to 12.03.2012

Adresse courrier



**ZA Commerciale de Dizy**  
**9 Chemin des Bas Jardins**  
**51530 Dizy**

## *Note explicative pour une bonne gestion des engagements*

### **Rallye MODERNE, VHC et CLASSIC**

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement en euros). Les engagements reçus sans chèque seront mis sur liste d'attente et seront pris définitivement en compte à la date de réception du chèque.

Les chèques seront remis en banque à la clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant le ..... sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de 40 %. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit, uniquement par lettre recommandée.

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye a été donné (véhicule tricolore).

Toute personne qui désire participer au 16<sup>ème</sup> Rallye Epernay Vins de Champagne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits, avant le 12 Mars 2012.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote ;
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote ;
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage ;
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée ;
- ✓ Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage ;
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

Merci de nous fournir ces documents avec votre demande d'engagement, nous gagnerons, tous, beaucoup de temps le jour des contrôles d'administratifs.

Le président  
Frédéric DUHAL